

2019

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 07 JANVIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 07 janvier 2019, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé en son lieu habituel de réunion, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis ROBIN, Maire, sur convocation adressée le 03/01/2019.

Etaient présents : MM. ROBIN Jean-Louis, GIRARD Yannis, LEROUX Claude, MALHERBE Miguel, DELWARDE Jacques, DOUCET Antoine, BLONDEAU Philippe, Mmes VIALLES Elisabeth, DROCHON Ophélie, THIBAUT Patricia, DUVAL Anne-Marie, DUPUY Charline, GOUALLIER Noëlle, DELAUNAY Béatrice, LECHAT Véronique,

Etaient absents : Mmes AUBIN Lucie, DEDIEU Laurence, RIVET Adeline, MM. MAUPTIT Sébastien, OLIGO Julien, BARBOTTEAU Joffrey, RABUSSEAU Tony,

Pouvoirs : M. OLIGO Julien à Mme THIBAUT Patricia.

Secrétaire de séance : M. LEROUX Claude

REGLEMENT - TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la nécessité de revoir les tarifs de location de la salle polyvalente. La commission « Vie locale » a préparé le dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les tarifs de location de cette salle, applicables à compter du 15/01/2019 comme ci-dessous :

Tranches d'utilisation

- du Vendredi 19 h au Samedi matin 9 h
- Samedi de 9 h 30 à 18 h 30
- du Samedi 19 h au Dimanche 9 h
- Dimanche de 9 h 30 à 21 h.

Pour les jours fériés, les tranches s'appliqueront de la même façon.

Règlement

- 50 % à la réservation et le solde une semaine avant l'utilisation.
- Caution égale au prix de la location et versée lors du paiement du solde. Elle sera rendue à l'utilisateur si aucune dégradation des lieux n'est constatée, 15 jours après la location.
- Les périodes de chauffage sont du 1er octobre au 30 avril.

Tableau récapitulatif des tarifs

| | TAUXIBALDUSIENS | | HORS COMMUNE | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| | sans chauffage 01/05 au 30/09 | avec chauffage 01/10 au 30/04 | sans chauffage 01/05 au 30/09 | avec chauffage 01/10 au 30/04 |
| Mariages et fêtes familiales | | | | |
| Tranche de base | 200 € | 250 € | 300 € | 350 € |
| Par tranche supplémentaire | 60 € | 70 € | 80 € | 90 € |
| Entrepreneurs de bals | 600 € | 700 € | 600 € | 700 € |
| Associations et autres évènements organisés par des entreprises privées | | | | |
| A partir de la 2 ^{ème} manifestation (1 ^{ère} manifestation gratuite) | 150 € | 200 € | 350 € | 400 € |
| Vin d'honneur | 70 € | 90 € | 100 € | 130 € |
| Assemblées générales d'Associations ou représentations | Gratuite | Gratuite | 110 € | 130 € |
| | | | | |

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après avoir lu le règlement proposé, l'accepte.

Il est précisé que pour les locations sur plusieurs tranches horaires (base et supplémentaires), le tiers est responsable durant toute la durée de la location, sans que l'on tienne compte de la ½ heure de battement entre les locations.

REGLEMENT - TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DU FOYER SOCIOCULTUREL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe les tarifs de location de la salle du rez-de-chaussée du Foyer socioculturel, à compter du 15/01/2019, comme ci-dessous.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après avoir lu le règlement proposé, l'accepte.

M. BLONDEAU Philippe, Conseiller municipal, demande si cette salle est toujours réservée aux habitants de la commune. Cette location reste réservée uniquement aux habitants de la Commune de Tauxigny-Saint-Bauld, pour y organiser des repas et des fêtes de famille.

Le paiement de cette location s'effectuera à raison de 50 % à la réservation et le solde sera versé une semaine avant l'utilisation.

Une caution égale au prix de la location sera versée lors du paiement du solde. Elle sera rendue à l'utilisateur 15 jours après la location, si aucune dégradation des lieux n'est constatée.

Le chauffage est dû pour les locations effectuées entre le 1er octobre et le 30 avril.

Il est précisé que le Foyer socioculturel ne peut pas être loué le vendredi, jour de réunion des personnes âgées de la commune, ni le vendredi soir, jour de ménage. La location avec trois journées consécutives peut se faire sur un « long week end » par exemple.

| | sans chauffage | avec chauffage |
|-------------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|
| REPAS - FETES FAMILIALES : 1 journée | 70 € | 85 € |
| 2 journées consécutives | 90 € | 110 € |
| 3 journées consécutives | 110 € | 140 € |
| VIN D'HONNEUR | 50 € | 60 € |
| ASSEMBLEES GENERALES des associations locales ou représentations | gratuit | gratuit |

Mme DUPUY Charline, Conseillère municipale, demande si les locations ne posent pas problème pour l'utilisation par l'association AFR. C'est parfois un peu difficile l'été.

Mme VIALLES Elisabeth, Adjointe, rappelle que certains utilisateurs sont très bruyants et que cela gêne le voisinage.

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE DE ST BAULD

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe les tarifs de location de la salle communale de Saint-Bauld, à compter du 15/01/2019, comme ci-dessous.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après avoir lu le règlement proposé, l'accepte.

| | TAUXIBALDUSIENS | | HORS COMMUNE | |
|--------------------------------------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| | sans chauffage 1/05 au 30/09 | avec chauffage 1/10 au 30/04 | sans chauffage 1/05 au 30/09 | avec chauffage 1/10 au 30/04 |
| 1 journée | 70 € | 85 € | 80 € | 95 € |
| 2 journées consécutives | 90 € | 110 € | 100 € | 120 € |
| 3 journées consécutives | 110 € | 140 € | 140 € | 150 € |
| Vin d'honneur | 50 € | 60 € | 60 € | 70 € |
| Assemblées générales d'Associations ou représentations | Gratuite | Gratuite | 110 € | 150 € |

DETR 2019 : COMMERCE-LOGEMENT

M. le Maire propose au Conseil municipal de solliciter une subvention de l'État dans le cadre de la DETR 2019 pour l'adaptation et l'extension d'un commerce avec création d'un logement à l'étage, rue des Moulins.

Le coût global de l'aménagement est estimé à 615 000 € H.T.

Le financement de l'opération s'établit comme suit :

| | |
|-------------------|-----------|
| * subvention DETR | 307 500 € |
| * Emprunt | 300 000 € |
| * Fonds propres | 7 500 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide de solliciter une subvention de l'Etat, au taux le plus élevé possible, dans le cadre de la DETR 2019.

Il charge M. le Maire d'établir de dossier et l'autorise à signer toutes les pièces s'y rapportant.

La dépense sera inscrite au budget communal 2019.

DETR 2019 : CHAUDIERE CENTRALISEE PLAQUETTES BOIS et RESEAU DE CHALEUR

M. le Maire propose au Conseil municipal de solliciter une subvention de l'État dans le cadre de la DETR 2019 pour une chaudière centralisée plaquettes bois et réseau de chaleur.

Le coût global de l'aménagement est estimé à 348 500 € H.T.

Le financement de l'opération s'établit comme suit :

| | |
|-------------------|-----------|
| * subvention DETR | 174 250 € |
| * Emprunt | 170 000 € |
| * Fonds propres | 4 250 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide de solliciter une subvention de l'Etat, au taux le plus élevé possible, dans le cadre de la DETR 2019.

Il charge M. le Maire d'établir de dossier et l'autorise à signer toutes les pièces s'y rapportant.

La dépense sera inscrite au budget communal 2019.

DEMANDES DE SUBVENTION 2019

M. le Maire propose au Conseil municipal de solliciter une subvention de la Région ou de tout autre entité, pour l'adaptation et l'extension d'un commerce avec création d'un logement à l'étage, rue des Moulins.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, charge M. le Maire d'établir les dossiers et de signer toute pièce se rapportant à ces demandes.

COMMERCE –LOGEMENT : CONTROLEUR

M. le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il est nécessaire de choisir un contrôleur pour les travaux d'adaptation et d'extension d'un commerce avec création d'un logement locatif à l'étage rue des Moulins. Des devis des bureaux de contrôle VERITAS, SOCOTEC et QUALICONSULT sont parvenus en mairie. La commission ad hoc s'est réunie ce jour à 16 heures et la proposition de QUALICONSULT a été retenue pour un montant de 3 400 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, retient la proposition de QUALICONSULT pour un montant HT de 3 400 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire ou le 1er Adjoint à signer tous les documents nécessaires. La dépense est prévue au budget communal.

M. le Maire est chargé de prévenir les candidats non retenus.

COMMERCE –LOGEMENT : COORDONNATEUR SPS

M. le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il est nécessaire de choisir un coordonnateur SPS pour les travaux d'adaptation et d'extension d'un commerce avec création d'un logement locatif à l'étage rue des Moulins. Des devis des coordonnateurs ACP2S, BTP Consultants, BATEC et SOCOTEC sont parvenus en mairie. La commission ad hoc s'est réunie ce jour à 16 heures et la proposition de BTP Consultants a été retenue pour un montant de 2 100 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, retient la proposition de BTP Consultants pour un montant HT de 2 100 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire ou le 1er Adjoint à signer tous les documents nécessaires. La dépense est prévue au budget communal.

M. le Maire est chargé de prévenir les candidats non retenus.

19 h 20 : arrivée de Mme LECHAT Véronique

CANDELABRES RUE DE LA JONCHERE ET RUE DE LA CROIX BLANCHE CHOIX DE L'ENTREPRISE

M. le Maire rappelle que lors du précédent conseil municipal, il avait été décidé demander de nouveaux devis pour la pose des candélabres rue de la Jonchère et rue de la Croix Blanche. Les entreprises EIFFAGE et VIGILEC n'ont pas pu répondre en temps voulu. Les devis de INEO et CITEOS sont parvenus en mairie. Le Conseil municipal est informé que le nombre de prises pour illumination a été diminué.

M. BLONDEAU Philippe, Conseiller municipal, demande pourquoi un si grand nombre de candélabres, cela permet une luminosité régulière.

La commission ad hoc s'est réunie ce jour, à 16 heures et a retenu la proposition de CITEOS.

Le Conseil municipal se demande si l'intervention de deux entreprises différentes sur un même chantier ne va pas poser des problèmes. A priori, non, car même avec une seule entreprise, différentes équipes interviennent. Le démontage des candélabres anciens restent à la charge de l'entreprise INEO. Pour toute la partie enfouissement et démontage, le SIEIL surveille le chantier.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal retient la proposition de CITEOS qui s'élève à 20 760.00 € HT pour la fourniture et la pose de candélabres rue de la Jonchère et rue de la Croix Blanche.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire ou le 1er Adjoint à signer tous les documents nécessaires. La dépense est prévue au budget communal.

M. le Maire est chargé de prévenir les candidats non retenus.

Mme THIBAUT Patricia, Conseillère municipale, se demande si les habitants peuvent se retrouver sans éclairage public. Cela peut arriver sur un temps court.

**TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES DEUX MINI-GIRATOIRES
à SAINT-BAULD
CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE**

M. DELWARDE Jacques, Maire délégué, refait l'historique du dossier. Il précise l'emplacement des giratoires, l'un en face la mairie de St Bauld et l'autre à l'entrée de Saint-Bauld en venant de Tauxigny. Ces aménagements avaient été demandés pour ralentir les véhicules dans le bourg. M. GIRARD Yannis, 1^{er} Adjoint, fait remarquer que la circulation ne paraît pas trop intense. M. DELWARDE Jacques et Mme DROCHON Ophélie, Adjointe, lui précisent que c'est surtout l'été que de nombreux véhicules traversent le bourg trop rapidement et que les habitants se plaignent.

M. le Maire donne lecture de la convention relative aux travaux d'aménagement des deux mini-giratoires franchissables sur le RD 21, sur la commune historique de Saint-Bauld.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce projet de création de deux mini-giratoires franchissables sur le RD 21, sur la commune historique de Saint-Bauld.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire ou M. le Maire délégué à signer la convention relative aux travaux d'aménagement des deux mini-giratoires franchissables sur le RD 21, sur la commune historique de Saint-Bauld avec le Département d'Indre et Loire.

La dépense est inscrite au budget communal de la commune. La subvention « amendes de police » d'un montant de 4 030.78 € a déjà été versée à la commune.

INFORMATIQUE SECRETARIAT DE MAIRIE

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de changer les ordinateurs fixes du secrétariat de mairie ainsi que l'ordinateur portable. Les ordinateurs actuels avaient été achetés en 2012. M. GIRARD Yannis, 1^{er} Adjoint, a étudié les devis.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal, retient le devis de TIC qui s'élève à 4 806.00 € TTC. M. le Maire est autorisé à signer tous les documents et est chargé de prévenir l'entreprise non retenue. Cette dépense est inscrite au budget communal.

M. DOUCET Antoine, Conseiller municipal, préconise de conserver les écrans actuels et de les connecter aux nouveaux ordinateurs pour permettre au personnel de travailler sur double écran.

**TABLEAU BLANC INTERACTIF ET VIDEOPROJECTEUR
ECOLE – CLASSE ELEMENTAIRE**

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il avait été prévu de changer le tableau interactif le vidéoprojecteur et des ordinateurs dans les classes primaires de l'école. M. le Maire et/ou M. GIRARD Yannis, 1er Adjoint et M. le Directeur de l'école étaient présents lors de la visite sur site des entreprises. Un seul devis est parvenu en mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, retient le devis de TIC qui s'élève à 6 045.84 € TTC. M. le Maire est autorisé à signer tous les documents. Cette dépense est inscrite au budget communal.

Le matériel, comme les ordinateurs, encore utilisable sera installé dans les classes maternelles de l'école, remis aux normes actuelles ou reconditionné.

**ENQUETE PUBLIQUE
EARL CHAMP DURAND, au LOUROUX**

Abstention : 1 – LECHAT Véronique

Une enquête publique est ouverte concernant la demande présentée par l' E.A.R.L. CHAMP DURAND en vue de l'extension avec augmentation d'effectif de son élevage porcin situé au Louroux. Le dossier était à la disposition des élus.

Le territoire de la commune Tauxigny-Saint-Bauld est atteint par le rayon d'affichage de trois kilomètres et concerné sur une partie de la commune historique de Saint-Bauld par le plan d'épandage.

Après en avoir délibéré, (une abstention), le Conseil municipal émet un avis favorable sur la demande d'autorisation, si le pétitionnaire agit dans le respect de la réglementation en vigueur.

Mme LECHAT Véronique, Conseillère municipale, estime ne pas avoir les compétences nécessaires pour donner un avis sur ce dossier.

M. DELWARDE Jacques, Maire délégué et Mme DROCHON Ophélie, Adjointe, soulignent qu'à ce jour, cette exploitation n'est pas trop gênante.

Dans l'avenir, cet agriculteur va adhérer à un groupement pour utiliser un méthaniseur pour traiter les rejets de son exploitation.

**REMBOURSEMENT A MME VIALLES Elisabeth
DE L'ACHAT DES PRIX MAISONS FLEURIES 2018**

Pour l'achat des prix « maisons fleuries 2018 », remis lors de la cérémonie des Vœux 2019, Mme VIALLES Elisabeth, Adjointe, a réglé la somme de 90 € pour l'achat de 9 « pass'jardin Ambassadeur » à 10 € l'un, aux Amis du Jardin du Presbytère de Chédigny.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de rembourser cette somme de 90 € à Mme VIALLES Elisabeth, Adjointe.

Cette dépense sera inscrite au budget communal 2019.

QUESTIONS DIVERSES

STATIONNEMENT RUE HAUTE : Mme THIBAUT Patricia, Conseillère municipale, à la demande de M. Julien OLIGO, Conseiller municipal, excusé, demande que le stationnement des véhicules hors emplacement soit revu rue Haute, car il est difficile d'y circuler. Ce problème est à étudier.

RUE DE LA CROIX BLANCHE : Il est également difficile d'y circuler quand tous les véhicules des riverains sont garés de part et d'autre de la rue. Cette rue ne doit pas servir de raccourci pour rejoindre la rue de la Jonchère en venant de la rue Haute.

RUE DE LA GRAND COUR : Il faut rappeler aux riverains que les véhicules ne doivent pas être garés sur les trottoirs ou en dehors des stationnements autorisés.

SALLE POLYVALENTE : Mme DUVAL Anne-Marie, Conseillère municipale, signale que les buttes de portes intérieures et extérieures sont dangereuses et qu'il faudrait trouver un nouveau système. Une solution va être recherchée.

COMMERCES : Le Conseil municipal est informé du bilan que M. COTTEVERTE Matthieu, a pu établir depuis l'ouverture du Cellier. La partie café fonctionne bien. Après avoir obtenu les accords nécessaires, il pourra poser son enseigne.

M. BLONDEAU Philippe, Conseiller municipal, demande que les panneaux signalant les commerces existants sur la commune soient mis à jour.

A la suite des rencontres entre M. le Maire et les commerçants l'un tenant l'Épicerie et l'autre le Cellier, un médiateur va être amené à travailler sur le dossier pour trouver la meilleure solution possible pour tous.

SCOT : (Schéma de COhérence Territoriale) M. BLONDEAU Philippe, Conseiller municipal, demande que les élus qui assistent aux réunions du SCOT soient très vigilants sur les termes employés par la C.C. Loches Sud Touraine dans le cadre de ce SCOT afin que la commune de Tauxigny-Saint-Bauld ne soit pas lésée dans le futur. M. le Maire précise que chacun peut faire les remarques concernant le SCOT sur le site internet de la C.C. Loches Sud Touraine.

REUNIONS DIVERSES

Le Conseil municipal se réunira le lundi 04 février 2019, à 19 heures, à la mairie.

Ensuite, le Conseil municipal se réunira les lundis 04 mars, 18 mars (présentation du budget), 25 mars (vote du budget, repas élus-personnel communal), 01 avril, 06 mai, 03 juin, 01 juillet, 5 août, 02 septembre, 07 octobre, 04 novembre et 02 décembre 2019.

La commission communale des finances se réunira le mardi 26 février 2019 à 14 heures, pour la préparation du budget communal 2019.

La séance est levée à 21 heures.

| N° d'ordre | Délibérations |
|--------------|-----------------------------------------------------------------------------|
| 2019.001.001 | Règlement – tarifs location salle polyvalente |
| 2019.001.002 | Règlement – tarifs location foyer socioculturel |
| 2019.001.003 | Règlement – tarifs location salle communale de Saint-Bauld |
| 2019.001.004 | DETR 2019 – commerce logement |
| 2019.001.005 | Convention avec le Département 37 – mini-giratoires franchissables St Bauld |
| 2019.001.006 | Informatique secrétariat de mairie |
| 2019.001.007 | Tableau interactif –vidéoprojecteur – classe élémentaire |
| 2019.001.008 | Remboursement de l'achat des prix maisons fleuries 2019 |
| 2019.001.009 | Travaux commerce logement - contrôleur |
| 2019.001.010 | Travaux commerce logement : coordonnateur SPS |
| 2019.001.011 | Candélabres rue de la Jonchère : choix |
| 2019.001.012 | DETR 2019 Chaudière plaquette bois – réseau chaleur |
| | |

SIGNATURE DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07/01/2019

Seuls les membres présents physiquement à la séance doivent signer

| | SIGNATURE | | SIGNATURE |
|--------------------------|-----------|--------------------------|-----------|
| <i>Jean-Louis ROBIN</i> | | <i>Antoine DOUCET</i> | |
| <i>Yannis GIRARD</i> | | <i>Béatrice DELAUNAY</i> | |
| <i>Miguel MALHERBE</i> | | <i>Noëlle GOUALLIER</i> | |
| <i>Elisabeth VIALLES</i> | | <i>Sébastien MAUPTIT</i> | |
| <i>Claude LEROUX</i> | | <i>Philippe BLONDEAU</i> | |
| <i>Patricia THIBAUT</i> | | <i>Charline DUPUY</i> | |

| | | | |
|-------------------------|---------------------------------------|----------------------------|--|
| <i>Anne-Marie DUVAL</i> | | <i>Véronique LECHAT</i> | |
| <i>Julien OLIGO</i> | <i>Pouvoir à Patricia THIBAUT</i> | <i>Jacques DELWARDE</i> | |
| <i>Ophélie DROCHON</i> | | <i>Jeoffrey BARBOTTEAU</i> | |
| <i>Lucie AUBIN</i> | | <i>Adeline RIVET</i> | |
| <i>Laurence DEDIEU</i> | | <i>Tony RABUSSEAU</i> | |
| | | | |